

Copie anonyme - n°anonymat :

Code épreuve : 273

Nombre de pages : 14

Session : 2025

Épreuve de : Économie - Droit

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Droit:

Question 1:

Rappel des faits:

L'entreprise L'Ethic'ouate (personne morale) dirigée par Madame Selma Choperson, elle est spécialisée dans la production et la vente de lingette jetable.

Récemment elle a eu un conflit avec une micro-entreprise associative qui a passé une commande de 13 22 € mais cette dernière n'a pas réglé son dû et menace de ne pas payer Madame Choperson.

Problème de droit:

Comment une Entreprise peut prouver une créance ~~droit~~ après un refus de paiement ?

Maître:

→ charge de la preuve:

Art 1353 du code civil: la charge de la preuve incombe au demandeur, néanmoins le défendeur peut également apporter une preuve pour justifier sa prétention.

→ Moyen de preuve:

du code civil

• Art 1358^v: les faits juridiques et les actes juridiques d'un montant inférieur à 1500 € peuvent être prouvés par tout moyen.

l'écrit original

• Art 1378 du code civil: la copie fiable a la même force probante que l'original
on distingue deux types de preuve:

• Probante: écrit authentique ou sous seing-privé, Serment décisoire, Aveu judiciaire, commencement de preuve par écrit corroboré par un autre moyen de preuve

• Improbante: témoignage.....

Mineur:

En l'espèce Madame Chaperon a conclu un acte juridique d'un montant de 1388€ qui est inférieur à 1500 € avec la micro-crèche, donc la société Chaperon peut apporter tout moyen de preuve pour justifier sa prétention, de plus Madame Chaperon dispose d'une copie de la facture qui est considérée comme une copie fiable en plus d'un commencement de preuve sous forme d'enregistrement téléphonique où la micro-crèche admet qu'elle a une créance qu'elle ne veut pas régler

Conclusion:

• Madame Chaperon dispose de moyens de preuve suffisants pour prouver sa créance auprès de la justice et peut obtenir le paiement.

Question 2:

Rappel des Evénements:

Madame est l'un des principaux clients de l'entreprise de Madame Chaperon qui est la société O NA I L A a ouvert plusieurs nouveaux centres de soins, la société O NA I L A souhaite savoir si l'entreprise de Madame Chaperon est en capacité d'approvisionner ses nouveaux centres de soins.

Madame Chaperon souhaite conclure ce contrat mais elle doit nécessairement passer par un agrandissement de son entreprise, elle a attiré une de ses amis qui souhaitait investir avec elle 10 000 €

Les deux s'interrogent sur un type de structure adéquat qui ne mettra pas en danger leur patrimoine personnel.

Problème de Droit:

Quelle type de structure ^{juridique} est adéquat pour des amis liées par l'intimité personnelle et qui ne souhaiteraient pas une mise en danger de leur patrimoine ?

Majeur:

En droit on distingue trois types de sociétés:

- Société de personne: réalisée par des personnes liées par la confiance et l'intimité personnelle, la responsabilité n'est ^{pas} limitée aux apports pour ce type de société (exemple: SNC) mais la responsabilité englobe les biens personnels.
- Société de capitaux: Pas de confiance personnelle entre les actionnaires, Accès possible pour tout entrepreneur à condition d'acheter des actions et donc devenir actionnaire. (exemple: Société Anonyme), Pas de type responsabilité limitée aux apports

Société hybride : ce type de société combine les avantages de la société de capitaux ainsi que ceux de la société de personne, Dans ce type de société, la responsabilité est limitée aux apports et il y a une certaine confiance entre les propriétaires de l'entreprise (ex : SARL)

Mineure:

En l'espèce, Madame Chaperon souhaite avec son ami Louise un type de structure juridique qui ne risque pas de mettre en danger leur biens personnels (maison familiale), donc le type de société le plus adéquat semble être la société hybride.

conclusion:

La Société hybride est le type de société adéquat pour Madame Chaperon et son ami, elle pourraient adopter un type de structure de la société hybride tels que la société à responsabilité limitée (SARL).

Question 3:

Rappel des faits:

Madame Chaperon, ayant déjà conclu un contrat avec la société ONAIA à un prix fixe de 7 centime d'euro l'unité, se voit courir d'une envolée de prix de la matière première due à des tensions politiques en Inde, Madame ~~ONAIT~~ CHAPERON risque d'encourir des pertes si elle continue de vendre son produit à seulement 7 centime d'euro par unité.

Problème de droit:

• Est ce que une hausse imprévisible du coût de la matière première rendent le maintien du prix de vente de base

Copie anonyme - n°anonymat :

Code épreuve : 273

Nombre de pages : 14

Session : 2025

Épreuve de : Économie - Droit

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

impossible justifie une renégociation du contrat ?

- Dans quelle mesure une société peut lutter contre les imprévus du cours envolé de prix de matière première et comment peut elle se protéger contractuellement contre ses imprévus ?

Moyens :

Art 1103 du CC : les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui sont faits

- Art 1193 du code : " les contrats ne peuvent être révoqués ou modifiés que du consentement mutuelle des parties ou pour les causes que la loi autorise.

du code civil

- Art 1195 : Si un changement imprévisible est survenu rendant l'exécution excessivement onéreuse pour une des parties du contrat qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque à la conclusion du contrat, celle-ci peut demander une renégociation du contrat, elle continue d'exécuter ses obligations durant la renégociation.

→ Parmi les solutions fiables pour se prémunir contre les imprévus et les risques d'envolées, on trouve l'insertion de clause contractuelle qui peuvent stipuler une possibilité de changement des prix durant le contrat, mais qui reste conditionnée à une imprévision ou une envolée de prix due à des facteurs externes.

Moyens:

En l'espèce, suivant les dispositions de l'article 1195 du code civil, Madame Chaperon peut renégocier le prix du contrat à cause de l'imprévision qui s'est manifestée par une hausse du coût de la matière première.

Pour se protéger contre les futures fluctuations et évènements des prix, Madame Chaperon peut insérer des clauses stipulant qu'un changement du prix de vente conditionnée à une imprévision est possible.

Conclusion:

Madame Chaperon peut obtenir la révision du prix initialement fixé.

Pour se prémunir contractuellement contre les risques d'évènements futurs, les clauses contractuelles semblent être la meilleure solution possible pour des futurs contrats

Rage suivante

Seconde partie : Veille juridique :

Les libertés publiques (applicables)

« Les libertés publiques applicables à tout citoyen doivent entrer dans l'entreprise dans les limites compatibles avec les contraintes de Production » Pierre Arroux, Ancien Ministre de Travail Français, cette citation montre l'importance des libertés en entreprise, parmi ces libertés, on trouve la liberté d'expression qui est une liberté protégée par la constitution, la liberté d'expression des salariés se définit comme la capacité d'un salarié à exprimer librement son opinion sans contrainte ni limite, cette liberté est souvent protégée, cependant parfois des contraintes peuvent légitimer l'atteinte et la censure de cette liberté, Alors comment la jurisprudence en 2024 a encadré ce droit et quelles atteintes à ce droit ont été légitimées ?

1) La liberté d'expression des salariés, un droit protégé :

Parmi les décisions devenues célèbres, on trouve la décision de la cour de cassation du 14 février, ch. sociale, dans cette affaire, la cour a invalidé le licenciement d'un responsable d'agence qui avait critiqué une reorganisation, la cour a estimé que ces critiques exprimées sans injure ni diffamation relevait de la liberté d'expression en entreprise des salariés, qui en fonction de leur responsabilité, sont capables d'émettre des critiques, Autre affaire de 2024 est la décision de la cour de cassation du 06 mars, chambre sociale qui a annulé le licenciement d'une salariée de la CAPA congédiée pour avoir envoyé via sa messagerie privée des injures racistes à ses collègues, la cour estime que ces messages

découvert par erreur relèvent de la liberté d'expression du salarié et de sa liberté de penser, de plus Au sens de la cour, ces messages ne gênent en rien le bon fonctionnement de l'entreprise, ces éléments d'actualité juridique montre que la liberté d'expression est une liberté majeure protégée.

Cependant parfois une censure de ce droit s'avère nécessaire pour protéger les intérêts légitimes et l'aider à faire face à ses contraintes de production.

II) La liberté d'expression, un droit parfois censuré pour faire face aux contraintes de production :

Dans un arrêt du 20 mars 2024, chambre sociale, la cour a validé le licenciement d'un conseiller sportif qui avait énoncé des propos injurieux et diffamatoires envers sa hiérarchie, la cour a estimé que ces injures, non fondées perturbent grossièrement le fonctionnement de l'entreprise et ne relèvent pas de la liberté d'expression, Autre affaire similaire jugée le 23 octobre 2024, ch. sociale sur la cour de cassation qui a validé le licenciement d'un responsable ressource humaine qui avait adressé des propos condescendants et excessifs envers sa hiérarchie, cela a grossièrement gêné le fonctionnement de l'entreprise et accentué ses contraintes de production, c'est pour quoi il a été légitime de censurer le salarié malgré une atteinte à sa liberté d'expression.

En guise de conclusion, la juridiction en 2024 a certes protégé ce droit primordial mais a censuré certains salariés abusent de ce droit, donc on peut dire que la libre expression des salariés est compatible avec les activités des entreprises mais cependant limitée.

Copie anonyme - n°anonymat :

Code épreuve : 273

Nombre de pages : 14

Session : 2025

Emplacement
QR Code

Épreuve de : Économie - Droit

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Partie I : Économie :

seconde partie : Réflexion Argumentative :

L'environnement est un sujet d'actualité de nos jours, surtout avec le retrait de l'accord de paris de la part du président Trump, les critiques et les tensions affluent et de plus en plus de mouvement écologique approuvent, la préservation de l'environnement et la croissance sont considérées comme des objectifs contradictoires.

La croissance économique est définie par plusieurs comme la croissance pendant une ou plusieurs périodes d'un indicateur de dimension, Pour une nation, le Produit intérieur brut.

Quant à l'environnement il se définit en économie comme le Facteur naturel qui est considéré comme l'un des principaux Facteurs de Production

La croissance économique basé sur un modèle productiviste peut être perçue comme néfaste pour l'environnement, Face à ces éléments il est légitime de se poser la question suivante : Peut concilier la croissance économique avec la préservation de l'environnement ?

Non

Pour répondre à cette question nous allons en premier lieu voir pourquoi la croissance économique est néfaste à

l'environnement (7), est en second lieu qu'une conciliation entre la croissance économique et la préservation de l'environnement est possible mais conditionnée - (II)

I) La croissance économique est néfaste à l'environnement :

A) La croissance économique est basée sur un modèle productiviste et polluant :

La croissance économique est toujours significatif de pollution, en effet le modèle économique capitaliste est toujours à la quête du profit, pour atteindre ce profit l'augmentation des facteurs de production est essentielle, or cette hausse se manifeste par la ^{hausse des} volume produits et donc l'utilisation d'énergie fossile à forte empreinte carbonique, Nous une perspective keynésienne une croissance économique passe, nécessairement par des investissements massifs ce qui signifie donc une pollution et une détérioration de l'environnement.

B) La croissance économique passe nécessairement par l'exploitation des facteurs naturels :

Parmi les principaux facteurs de production figure le facteur naturel, donc pour produire et réaliser la croissance économique, il faut exploiter les ressources naturelles qui constituent la matière première pour la plupart des productions, cette surexploitation des espaces naturels tels que les espaces maritimes et forestiers qui sont considérés comme facteurs

non rivox conduit à une croissance économique destructrice de l'environnement, donc on peut dire d'après ces éléments, que la croissance économique est par nature néfaste à l'environnement.

II) Une croissance économique peut être conciliée avec les intérêts de l'environnement.

A) Les innovations responsables comme solutions:

Parmi les solutions possibles pour préserver l'environnement, on trouve les innovations responsables. Sous une logique schumpeterienne, des innovations de procédés et organisationnelles ^{peuvent} constituer une solution pour lutter contre ce phénomène, on peut citer l'innovation des voitures électriques qui est une solution viable pour réduire l'empreinte carbone des énergies fossiles, de plus des innovations organisationnelles, tel que le changement de méthodes de travail et l'adoption de nouvelles méthodes plus responsables peut constituer une solution viable pour concilier la croissance économique avec la préservation de l'environnement.

B) D'autres solutions viables sont à envisager:

Parmi les autres solutions pour réaliser une croissance économique préservatrice de l'environnement, on trouve ~~le marché~~ le marché des quotas d'émissions théorisé notamment par Ronald Coase, En effet mettre à disposition des permis d'émissions payables peut être une bonne alternative, cependant la régulation de ce marché sera indispensable pour plus d'efficacité; on trouve également le principe du pollueur payeur évoqué par Pigou qui consiste à taxer les pollueurs, ce qui les obligera à réduire leur pollution

et concilie la préservation de l'environnement avec leur objectifs économique. Ces solutions s'ils sont parfaitement mis en place et respectés garantiront une croissance économique conciliable avec l'environnement.

En guise de conclusion, on peut dire que la croissance économique est par nature destructrice de l'environnement, cependant une conciliation reste possible si les solutions adéquates sont adoptées.

Note de synthèse:

En prenant comme point de départ 2019, la dette climatique de la France est estimée à 61% du PIB en 2050, ce problème de dette climatique suscite beaucoup de débat et interroge sur les solutions envisageable pour réduire voir supprimer cette dette.

Soit avec à ces éléments, la question qui se pose est:

La dette climatique est elle soutenable ?

➤ Nous allons en premier lieu établir un constat de la dette climatique (Et ensuite nous allons voir les solutions pour lutter contre cette dette.

1) Le constat de la dette climatique:

La dette climatique est un legs que les générations 100
présentent transmettent à leur génération future, ce fardeau touchent la plupart des pays du monde malgré que les pays du nord ont historiquement plus pollué que les pays du sud, l'accord de Paris a fixé comme objectif à atteindre d'ici 2030 de maintenir la température mondiale en 150
dessous de 2°C, or pour atteindre ses objectifs

Copie anonyme - n°anonymat :

Emplacement QR Code	Code épreuve : 273	Nombre de pages : 14	Session : 2025
	Épreuve de : Économie - Droit		
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre			

Des mesures adéquates doivent être réalisées, or les politiques Françaises sont insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés.

Au sens d'Esther Duflo, les pays du nord responsables du changement climatique qui présentent un coût en mortalité évalué à 500 milliards de Dollars par an, Historiquement
200 Depuis la révolution industrielle, les pays du nord ont grandement pollué et exploité les richesses des pays du sud, cette dette envers les pays du sud doit être remboursée dans une démarche de « principe de responsabilités communes mais différenciées » parmi les solutions proposées pour rembourser le préjudice vis à
250 vis des pays du sud, certains évoquent l'intensification des aides vis à vis des pays en voie de développement.

II) Les solutions envisagées pour lutter et atténuer cette dette climatique.

Pour lutter contre la dette climatique, il faut essayer de baisser les émissions de carbone et favoriser davantage
300 l'absorption, pour ce faire les pays doivent augmenter leur recette fiscale appliquée à l'énergie ainsi que les taxes carbone, cette forte imposition va freiner les pollueurs qui seront contraints de limiter leur émissions

350 Les politiques doivent être adoptées par les pays en voie de développement en plus des pays développés, cette transition doit être accompagnée par des mesures budgétaires complémentaires afin de compenser les effets négatifs sur les ménages à faible revenu

400 Une autre mesure efficace est la promotion des énergies propre et renouvelable, cela va permettre de réduire les effets négatifs et réduire des énergies fossiles, or ces mesures sont coûteuses // l'Europe et les états unis ont mis en place des mesures de subventionnement des énergies malgré les dettes lourdes que connaissent ces pays, cependant le pays en voie de développement ne possède pas les ressources financières suffisantes pour assurer
450 ces dépenses, c'est pour cela que les pays développés ont un devoir moral de subventionner ces pays en voie de développement.

500 En guise de conclusion, la dette climatique est un défi majeur pour la planète et pour l'ensemble des pays du monde, la lutte contre cette dette passe par la mise en place de solutions viables et durables //

500 mots.